

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses |
| Herausgeber: | Alliance nationale de sociétés féminines suisses |
| Band: | 21 (1933) |
| Heft: | 395 |
| Artikel: | Les femmes et la Société des Nations : une protestation des suffragistes suisses |
| Autor: | E.Gd. / Leuch, A. |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-260976 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cours si peu élevés, soit qu'elles aient envisagé que leurs enfants apprendraient mieux la cuisine sous leur direction que sous celle des institutrices?

Il y actuellement en Belgique 218 écoles et classes ménagères (pour 872 en 1906) et 7910 élèves (pour 9976 en 1906). Régression sérieuse, et dont il vaut la peine de chercher les causes: hostilité des mères de famille du peuple, parfois aussi pourvois publics peu favorables. Depuis 1914 l'enseignement ménager a été rendu obligatoire jusqu'à l'âge de quarante ans, et l'on s'efforce actuellement de prolonger l'obligation jusqu'à seize ans, malgré les oppositions rencontrées.

L'enseignement ménager agricole existe en Belgique sous plusieurs formes: cours abrégés ou « cours amores », donnés dans des cercles de fermières, durant deux ou trois semaines seulement, et seulement pour faire comprendre la nécessité de cet enseignement pour les filles de la campagne; écoles ambulantes groupant dans un village, puis dans d'autres, toutes les jeunes paysannes de la région; écoles fixes avec un programme de deux ans d'études, où l'on constate en 1929 que les jeunes filles âgées de 20 ans forment la majorité des élèves; écoles supérieures ménagères, où la durée d'études est de trois ans, et où les anciennes élèves des écoles fixes se forment pour devenir des conseillères ménagères, des présidentes de cercles de fermières, ou encore des maîtresses ménagères. Enfin l'Institut normal supérieur d'économie ménagère agricole de Lacken, créé en 1919, forme des institutrices ménagères agricoles, et fait profiter aussi de son enseignement les jeunes filles des classes aisées de la campagne, filles de fermiers ou de châtelains, soit qu'elles veulent s'adonner elles-mêmes à la vie rurale, soit qu'elles se portent à prêcher d'exemple et à collaborer à l'embellissement de la vie agricole.

L'ouvrage intéressant dont il est question ici ne traite pas seulement de la situation actuelle de l'enseignement ménager belge et de l'effort magnifique du Hainaut pour l'intensifier et le populariser; mais il étudie aussi ce qui s'est fait dans ce domaine en d'autres pays. Les pages concernant la Suisse nous montrent à l'avant-garde de l'enseignement ménager et mentionnent, entre autres, qu'à Zurich l'économie domestique est reconnue officiellement comme une profession et que l'apprentissage ménager est organisé dans les maisons privées: apprentices ménagères, contrat écrit d'apprentissage, examens de fin d'apprentissage, commissions composées de maîtresses de maison, d'institutrices ménagères, etc., chargées de surveiller l'apprentissage, de franchir les différends entre maîtresses de maison et apprentices ménagères, d'organiser les examens de fins d'apprentissage, etc., etc. Toutes ces innovations captivantes font très bien sur le papier et honorent notre pays. On peut espérer que de si belles initiatives obtiendront un succès complet et que les effets se généraliseront sur tout notre territoire.

Un petit chapitre pas banal, que celui intitulé *la cuisine en dix minutes*: un savant de l'Institut Pasteur, partant du fait que le rythme de la vie est changé, que la femme est souvent occupée hors de chez elle, et que finis sont les temps des lentes cuissons et

La Benjamine des femmes députées anglaises :

Miss Irene WARD



Cliché The Vote.

Miss Ward, qui a remplacé à la Chambre des Communes Margaret Bondfield, l'ancienne Ministre du Travail, appartient au parti conservateur, ce qui a rendu son élection plus difficile dans le centre minier de Wallsend. Dès 1924, elle s'est occupée de politique, et est très spécialement intéressée par les questions économiques et la lutte contre le chômage.

des mijotages, explique comment la préparation du plat le plus compliqué se résume dans six opérations suivantes: cuisson à l'eau, friture, grillade, étouffée, liaison à la farine, liaison à l'oeuf! En dix minutes, si elle connaît bien les 6 opérations fondamentales, la maîtresse de maison peut confectionner poisson en sauce, entrecôte, omelette, côte de veau milanaise, purée Saint-Germain, escalope viennoise, rognons de veau sautés, œufs frits, pieds de porcs grillés, etc. réconciliant ainsi deux inconciliables, semblait-il, cuisinier ainsi et manger bien!

M. Legrand consacre aussi des pages intéressantes au *Home Economics* ou Section d'enseignement ménager des Universités féminines des Etats-Unis. On évalue à 30.000 le nombre des Américaines ayant suivi quatre ans l'Université pour exercer une profession ès sciences domestiques, professions dont voici les plus curieuses, embrassées — ou créées — par d'anciennes étudiantes de ces sections: conseillères dans banques pour budgets familiaux; architectes ménagères; expérimentatrices des agences de publicité; expérimentatrices dans les laboratoires d'achat des magasins; spécialistes de l'alimentation pour communautés et pensionnats; diététiciennes pour hôpitaux et cliniques, etc., etc.

Dans tous les pays où l'enseignement ménager est très avancé, l'outillage ménager est naturellement très perfectionné. Les cuisines deviennent ou de vastes laboratoires, ou des miracles d'ingéniosité contenus dans les armoires. La cuisine-alcôve, dite de Schuster, nous paraît être un exemplaire particulièrement réussi de la cuisine étendue à dimensions réduites d'un appartement moderne exigü, tandis que les laboratoires ménagers des écoles allemandes ou belges frappent par leur installation si pratique et si intelligente. Notons en passant que, dans une école ménagère parisienne on met à la disposition de chaque élève une cuisine particulière, qui évoque celle

où elle devra évoluer plus tard dans son propre ménage; quelques écoles allemandes préfèrent aussi ce système du compartiment-cuisine réservé à une seule élève cuisinière aux vastes cuisines pédagogiques, avec leurs fourneaux monstrueux et leurs installations si grandes et si luxueuses que nulle élève ne retrouvera leurs pareilles dans sa vie future de ménagère. C'est une façon de rendre l'enseignement non seulement plus vivant, mais aussi plus vrai.¹

V. DELACHAUX.

¹ Une brochure de M. Fernand Legrand sur l'orientation sociale de l'enseignement ménager, qui vient de paraître, présente sous une forme claire et abrégée la matière de son précédent livre.



Les Femmes et la Société des Nations

Une protestation des suffragistes suisses

Les femmes de tous les pays qui ont suivi en octobre dernier les discussions d'inspiration très féministe de la VI^e Commission de l'Assemblée sur la collaboration des femmes à l'œuvre de la S.D.N. — discussions que nous avons rapportées ici même en leur temps¹ — avaient été désagréablement frapées par le discours du délégué suisse à cette Commission, M. le conseiller national Dollfus. Il s'agissait, on s'en souvient, d'examiner, à la demande de l'Espagne, les meilleures

¹ Voir le *Mouvement*, No 389.

moyens d'assurer à la S.D.N. la collaboration féminine, et les organisations de femmes, tant nationales qu'internationales, consultées avaient été unanimes à déclarer que, pour que cette collaboration soit efficace, elle devait être officielle, ceci en pleine conformité avec l'article 7 du Pacte qui reconnaît des droits égaux aux femmes et aux hommes à accéder à tous les postes et à toutes les fonctions de la S.D.N.; c'est pourquoi Mme Malaterre-Seliger avait, au nom de la délégation française, soumis à la Commission une résolution préconisant cette collaboration effective, par la nomination de femmes compétentes dans les délégations nationales à l'Assemblée, dans les Commissions techniques, et dans les postes élevés du Secrétariat.

Cette résolution fut votée à l'unanimité, mais non pas sans que M. Dollfus ne se crût obligé auparavant de faire, de la part de la Suisse, des réserves et des observations qui soulèverent une certaine émotion dans les milieux féminins. En substance, en effet, notre délégué, tout en se déclarant féministe personnellement (il aurait donc reçu des instructions antiféministes du gouvernement fédéral? (Réd.)), marqua que, du point de vue suisse, et puisque les femmes n'ont pas le droit de vote chez nous, une collaboration officieuse (nous savons ce que cela signifie!) (Réd.) était préconisée par notre gouvernement, la situation étant d'ailleurs déjà réglée par l'article 7 du Pacte. Mais, tout de même, et grâce à l'addition du qualificatif compétente, accolé au terme de femme, chaque fois que celui-ci revenait dans le texte proposé par la délégation française, M. Dollfus se déclarait en mesure de voter, au nom de la Suisse, la résolution proposée. Déclaration embrouillée, qui semblaient traduire le malaise de devoir s'opposer, seul, à une opinion féministe, unanimement manifestée dans la VI^e Commission, aussi bien par les délégués des Etats à suffrage féminin (Grande-Bretagne, Etats Scandinaves, Australie, Tchécoslovaquie, etc., presque tous représentés officiellement par des femmes) que par des Etats sans suffrage féminin, comme la France.

Le mécontentement suscité par cette déclaration dans les milieux féminins de Genève fit porter la question devant le Comité Central de l'Association suisse pour le Suffrage, qui se réunissait justement quelques jours plus tard. Celui-ci décida d'intervenir auprès de M. Motta, dont la courtoisie à l'égard des féministes ne s'est jamais démentie, à Berne comme à Genève, par une lettre de protestation. Différentes circonstances retardèrent l'envoi de cette lettre, qui vient seulement d'être fait. Nous en publions le texte ci-après, ayant attendu cet envoi, à la prière du Comité Central, pour mettre nos lecteurs au courant de cet incident: bien que remontant maintenant à trois mois en arrière, celui-ci n'a rien perdu pour nous, femmes suisses, de son intérêt significatif.

E. GP.

Texte de la lettre:

Monsieur G. Motta, Chef du Département politique fédéral, Berne.

Monsieur le Conseiller fédéral,

L'Association suisse pour le Suffrage féminin a suivi avec le plus vif intérêt les délibérations de la XIII^e Assemblée de la Société des Nations. Les travaux de la VI^e Commission traitant de la

prononce jamais légèrement le mot *amitié*. J'ai une sorte de religion pour ce sentiment dans lequel j'ai trouvé les épreuves et les récompenses de ma vie... Mais il arriva fréquemment à cette fervente de l'amitié d'éprouver de nos moins solides antipathies, et ses Mémoires abondent en traits caustiques et en malices vengeresses. Si elle se brouilla avec Gambetta qu'elle avait aimé, elle se réconcilia avec Clemenceau qu'elle détestait longtemps et qui le lui rendait bien. Vers la fin de la grande guerre, reconnaissant la valeur de l'énergique homme d'Etat, elle lui écrivit: « Est-ce que vous n'en avez point assez de notre amitié? — Oui, j'en ai assez », répondit immédiatement Clemenceau. Et dès lors régna entre eux sinon une grande affection, du moins la paix.

L'œuvre littéraire de Mme Adam est considérable: au moins 70 volumes! On ne peut tout citer. Les sept volumes de *Mémoires* sur son enfance et sa jeunesse, sur ses premières armes littéraires et politiques, ses sentiments, ses idées avant 1870, le siège de Paris, ses amitiés politiques avant l'abandon de l'idée de revanche, etc., des *Etudes* sur la société des grandes capitales, un livre sur *Son village*, *Le Voyage autour du grand pin*, le *Mandarin*, la *Patrie hongroise*, *Païenne*, *Jean et Pascal*, etc., etc.

Très ardente féministe, elle a toujours battu en faveur du vote de femmes: « J'estime qu'elles y ont droit et je tiens à le déclarer », écrivait-elle dans le *Figaro* d'il y a quelques cinq ans. Innombrables sont les gens qu'obliga cette femme de cœur et les années n'ont

pas ralenti son zèle. Ne la vit-on pas présider encore en 1929 le Comité qui érigea à Reims le monument aux infirmières des troupes alliées victimes de leur devoir à la guerre? (A suivre.) JEANNE VULLIOMENET.



Publications reçues

HÉLÈNE NAVILLE: *Frank Thomas. Sa vie. Son œuvre*. Edit. La Concorde, Lausanne; Fischbacher, Paris.

Précédée d'un portrait où se révèle, dans la bonté du sourire un peu mélancolique, tout l'amour du prochain dont l'intense rayonnement

fut la plus grande partie de l'ascendant exercé par Frank Thomas sur les foules comme sur les individus, et introduite par une belle préface de M. Henri d'Espine, la biographie qui nous donne de lui Mme H. Naville est des plus émouvantes dans sa simplicité. A côté du grand précurseur revit l'homme tout entier, sa magnifique carrière si pleine, son intérêt pour toutes les questions qui préoccupèrent l'opinion publique, la courageuse indépendance d'esprit avec laquelle il les abordait.

Frank Thomas dans la vie privée, ou parlant

du haut de la chaire, ou consolant les affligés, les malades, ou bien au milieu de ses catéchumes attentifs, toujours et partout se dépensant sans compter (il faisait jusqu'à 1200 visites pastorales par an), se dépensant jusqu'à l'usure de son cœur surmené, — tel il apparut vivant sous la plume de sa biographe.

En écrivant ces lignes pour le *Mouvement Féministe*, nous ne voudrions point passer sous silence non plus le fait qu'ouvert à toutes les idées justes et généreuses, Frank Thomas fut un adepte convaincu du suffrage féminin. Il en donna la preuve dans un sermon mémorable et comme membre du Comité d'abord, puis comme membre d'honneur de l'Association genevoise pour le Suffrage féminin. M.-L. P.

L. HAUTERIVE: *L'amour vaincra l'amour*. Editions de la Baconnière, Neuchâtel.

Un nouveau roman de Mme Hautesource, et, cette fois encore, sur le foyer familial, sur le mariage. C'est la confession d'une mère qui, pour sauver sa fille prête au divorce par consentement mutuel, sans motif plus grave qu'une incompré-

hension réciproque, lui livre le secret de sa propre jeunesse et des tentations de même nature qu'elle a affrontées.

L'auteur montre dans ces jeunes époux les difficultés d'adaptation entre des êtres de caractère, d'éducation, d'habitudes autres, et combien il faut d'indulgence, de bonne volonté, de patients efforts souvent, pour que l'amour triomphe des dangers de la route. La thèse du mariage libre est soutenue par un homme dont l'ascendant sur l'intelligence, la fine, la sérieuse Berthe ne semble pas très compréhensible, et nous trouvons inutilement ridicule la féministe aux théories subversives. Cependant, la vaillante Luce, l'heureuse mère de famille, est bien campée, et le dénouement de l'intrigue empreint d'une émotion forte et vraie.

M.-L. P.

PIERRE LA MAZIERE: *Marie de la Roquette*. Roman. Edit. Baudinière, Paris.

Une lamentable, une tragique histoire, qui se déroule en partie dans un monde spécial, et renferme cependant des pages d'une fraîcheur délicieuse.

Marie, — dans le troupeau des tristes errantes nocturnes « Léa », — une simple petite Bretonne, est entrée à treize ans en service loin de sa province natale; à seize ans, une famille l'emmène dans la capitale, mais la congédié deux mois après. Ici, on aimerait savoir par l'auteur le pourquoi de ce congé et quels êtres sans conscience ont pu abandonner sur le pavé de Paris une fillette ignorante, sans ressources ni recours.

Bref, Marie est seule; elle n'a pas d'abri, elle a faim. Un homme lui offre l'un après l'autre pour payer un repas. Ainsi, la malheureuse enfant de

collaboration des femmes à l'œuvre de la S.D.N. ont particulièrement retenu votre attention, et nous avons le regret à ce propos de devoir venir vous dire comment, non seulement les femmes suisses, mais encore des femmes d'autres pays ont été péniblement frappées par les déclarations du délégué suisse au sujet de cette collaboration, déclarations qui nous semblent contradictoires et inutilement désobligeantes à notre égard.

Nous nous demandons, en effet, comment la Suisse peut à la fois approuver la résolution proposée par la France, qui stipule que la collaboration féminine s'exercera de la manière la plus effective par les organes officiels de la S.D.N., et déclarer en même temps que le gouvernement suisse préconise la collaboration officieuse des femmes, tout en estimant d'autre part la résolution française superfétive, puisque la question de la collaboration officielle est déjà réglée par l'art. 7 du Pacte! Il y a dans ces trois déclarations du même délégué une contradiction que nous ne parvenons pas à élucider.

Mais c'est la dernière phrase du délégué suisse (phrase qu'a retenue le procès-verbal de la VI^e Commission) qui nous paraît particulièrement peu heureuse: « L'addition du mot « compétentes » facilite le vote de la résolution par la délégation suisse, car elle fait disparaître l'impression que les femmes désirent avoir dans la vie internationale une place proportionnelle à leur nombre. » Le gouvernement suisse veut-il réellement dire par là que s'il ne faisait appel pour du travail international qu'à des femmes compétentes, — condition que nous avons, pour notre compte, toujours jugée élémentaire, — cette condition empêcherait plus grand nombre de nos compatriotes d'occuper à Genève une place proportionnelle à leur nombre, soit, en toute équité, la moitié de notre délégation nationale? Nous croyons au contraire avoir fait au gouvernement suisse maintes occasions des propositions de noms de femmes très compétentes, qu'il se soit agi de délégations, ou de Commissions spécialement de leur ressort, et jamais, lorsqu'un refus de donner suite à notre demande nous a été adressé, celui-ci n'a été motivé par l'incapacité de nos candidates.

Si nous nous permettons, Monsieur le Conseiller fédéral, d'attirer votre attention sur ces faits, c'est parce que nous savons le tort que causent au prestige de notre pays de pareilles déclarations faites à la tribune internationale de Genève, ainsi que par l'attitude adoptée par des membres de notre délégation à l'égard des féministes suisses. Il est d'autres pays sans suffrage féminin, dans lesquels la minorité politique des femmes n'est pas cause à leur égard de paroles comme celles que nous vous signifions, et qui contrastent avec la tenue et la réserve que se sont imposées nos féministes de tous les temps. Aussi longtemps que les femmes suisses ne seront pas représentées à Genève par l'une d'elles pour discuter les questions qui les concernent directement, nous sommes justifiées à attendre des délégués de notre pays qu'ils tiennent compte dans leurs déclarations de la mentalité, non seulement des citoyens, mais aussi des citoyennes qu'ils représentent.

Vous sachant féministe convaincu, nous vous serions très reconnaissantes, Monsieur le Conseiller fédéral, de bien vouloir exercer votre influence « conciliante en faveur de la situation des femmes suisses, toutes les fois que sera en jeu leur collaboration pour l'œuvre de paix et de rapprochement international.

viendra « Léa », jusqu'au jour où, ayant rencontré un « pays », les deux jeunes gens s'aiment. Elle quitte son affreux vie. Ils sont heureux, malgré l'obsession, parfois, des souvenirs. Mais un être abject, de la police des mœurs, en a décidé autrement. Il persécute les malheureux, réussit à les séparer. En dépit de leurs recherches, de leur amour, jamais plus ils ne se retrouveront ici-bas. Désespérée, Marie est redevenue « Léa », mais Jean, son ami, ne songe plus qu'à la vengeance: il tue le misérable qui a brisé leur bonheur et les a avilis, et avec lui les deux acolytes qui l'ont aidé dans ses basses œuvres; puis il se livre à la police. Il est condamné à mort, et Marie se suicide.

M.-L. P.

Lectures du Foyer. Pont Jurigoz, Lausanne.

Nous sommes bien en retard pour signaler à nos lecteurs le numéro de cette publication spécialement consacré à la Paix (11 novembre 1932), et nous aimerions que ceux qui pensent encore que la guerre est indispensable se le procurent.

La place me manque pour entrer dans les détails, mais je dirai avec le Dr. A. Schweizer qu'à moins d'impérieuse nécessité, nous n'avons pas le droit d'infliger la souffrance ou la mort à un autre être. Nous pourrions citer maint article de cet impressionnant numéro: cette petite *Scène vécue*, et d'autres, empreints du même esprit, et je ne puis qu'en recommander vivement la lecture.

T.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de notre plus haute considération,
Pour l'Association suisse pour le Suffrage féminin:
La Présidente: A. LEUCH.
Un membre du Comité Central: EMILIE GOURLAUSANNE et Genève, le 5 janvier 1933.

L'opinion des mères sur les films

L'Institut international de cinématographe éducatif, installé à Rome sous les auspices de la S.D.N., dont beaucoup de nos lecteurs connaissent les enquêtes menées sur une large échelle parmi les enfants des écoles, et parmi leurs institutrices, sur l'utilité du cinéma, sur l'influence bienfaisante ou pernicieuse qu'il peut exercer sur la formation du caractère, et sur la pédagogie du cinéma d'enseignement, etc., etc., — cet Institut a lancé d'autre part cette année une autre enquête, d'un intérêt tout spécial pour nos lectrices: *L'opinion des mères sur les films.* « Il faut, en effet, écrivait l'actif directeur de l'Institut, M. de Feo, qu'à la parole de l'enfant et à celle de l'éducateur se joigne, pour les compléter, la parole de la mère de famille, de celle qui, mieux que toute autre, est à même de connaître la psychologie toute particulière et très personnelle de ses enfants, qui en vivant avec eux en étroit contact, peut en connaître par une observation quotidienne tous les défauts, tous les désirs, tous les besoins... »

Nous sommes donc certaines d'intéresser nos lectrices en publiant ci-après le questionnaire dressé par l'Institut de Rome, et nous espérons qu'il s'en trouvera parmi elles qui voudront bien répondre sur la foi de leurs propres expériences. Ces réponses peuvent nous être adressées ici même à la Rédaction de notre journal, qui se chargera de les faire parvenir à qui de droit, et de plus nous tenons des exemplaires de ce questionnaire à la disposition de celles de nos lectrices qui voudraient en répandre autour d'elles. Disons encore que les questions posées ont surtout, comme l'écrit M. de Feo, un caractère indicatif: ce que l'on désire connaître, ce sont les observations faites, et les propositions d'ordre pratique sur les systèmes de censure actuellement en vigueur, sur les modifications à y introduire, sur la valeur des limites d'âge d'accès aux films ordinaires, et sur l'utilité des représentations spéciales, ou mieux encore de la création de films exclusivement réservés aux enfants et adolescents, etc., etc. Toute remarque basée sur des faits et toute suggestion étudiée seront donc extrêmement bienvenues.

QUESTIONNAIRE

1. La fréquentation du cinéma par les enfants distrait-elle ceux-ci de leurs devoirs scolaires? Est-il bon que les enfants fréquentent assidûment le cinéma, ou vaut-il mieux qu'ils n'y aillent que rarement?

Quelles impressions les enfants reportent-ils des projections auxquelles ils assistent. (*Bien distinguer selon le sexe et l'âge.*)

Comment en parlent-ils à la maison? Répétent-ils des phrases, des attitudes ou des actions vues au cinéma, et leur façon de les répéter montrent-elle qu'ils en comprennent la signification et la portée? S'en servent-ils dans leurs jeux? Manifestent-ils une admiration plus particulière pour certain acteur ou actrice? Comment en parlent-ils? Manifestent-ils le désir de les imiter et de vivre leur vie?

2. Quelles impressions les enfants reportent-ils de la représentation cinématographique en général? (*Toujours bien distinguer selon le sexe et l'âge.*)

de terreur?
de joie?
d'enthousiasme?
de dépression morale?

Les enfants et les adolescents subissent-ils habituellement les impressions les meilleures ou les plus mauvaises de ce qu'ils voient au cinéma? En revenant du cinéma, les enfants montrent-ils par leurs propos ou leurs actions qu'ils ont tiré d'utilles enseignements du film qu'ils ont vu, qu'ils y ont acquis des notions susceptibles de révéler leurs dispositions pour un métier, une profession, ou toutes autres dispositions de caractère social; bonnes ou mauvaises?

Manifestent-ils qu'ils en ont tiré des connaissances d'ordre historique, géographique, artistique, etc.?

3. Quels phénomènes de fatigue visuelle, physique ou cérébrale les enfants accusent-ils, quelquefois ou toujours, aussiôt après une représentation cinématographique, ou même après un certain temps, mais que l'on peut attribuer d'une façon précise à la représentation?

4. Influence morale du cinéma sur la formation du caractère, sur le sentiment du devoir, sur le sentiment de responsabilité que l'enfant doit avoir en égard à la vie sociale qui l'environne?

5. Peut-on considérer le cinéma comme un élément potentiel d'immoralité, de dévoilement, de criminalité? (*Toujours bien distinguer selon le sexe et l'âge.*) Dans l'affirmative, quels cas peuvent-on citer ou de quels faits peut-on tirer une telle conviction?

6. Quels genres de films, de l'avavis des parents, conviennent-ils le mieux aux enfants?
documentaires?
instructifs?
éducatifs au point de vue général?
de caractère théâtral?
comiques?

7. Quels genres de films répondent aux préférences évidentes des enfants?
documentaires?

Pour rire un brin...

N. D. L. R. — Pour répondre à la demande qui nous en a été adressée, nous publions ci-après quelques-unes des annonces de fantaisie, rédigées de façon amusante par Mme H. Zwahlen pour le « Numéro parté » du Mouvement, lors de notre fête d'anniversaire. La place nous ayant malheureusement toujours manqué à cet effet depuis lors, nous sommes certaines que nos lectrices apprécieront cette petite note gaieté dans notre premier numéro de l'année.

Il vient de paraître deux ouvrages fort intéressants que nous tenons à recommander:

1^o Avantages offerts aux femmes suisses par les lois et décrets en application dans notre pays. Volume in-16 de 30 pages, édition grand luxe à 20 fr.

2^o Restrictions et défenses de tous genres concernant les femmes dans les divers lois et décrets en application en Suisse. 1^o vol. in-4 de 4200 pages. Edit. popul. à 2 fr. 20.

En vente à la librairie Pilet, rue Golaz, à Lausanne.

CHOMEUSES, ATTENTION!!

Travail intéressant et rémunérant! La poussière s'étant accumulée dans les nœuds des rubans hant les paquets de la pétition en faveur du Suffrage féminin, le Conseil fédéral cherche une trentaine d'ouvrières habiles pour dénouer ces nœuds. Travail urgent devant s'effectuer dans une des salles du Palais. Le Conseil fédéral fournit le logement et la pension. Travail à l'heure et aux pièces.

instructifs?
éducatifs au point de vue général?
de caractère théâtral?
de voyages ou d'aventures?
historiques?
comiques?

8. Les spectacles de variétés, qui accompagnent ordinairement les représentations cinématographiques sont-ils considérés utiles, inoffensifs ou pernicieux? Quelles impressions en éprouvent les enfants? Eprouvent-ils le besoin, à la maison, d'imiter les artistes, les choses vues, de répéter des passages de chansons et de musique, et de quel genre de préférence?

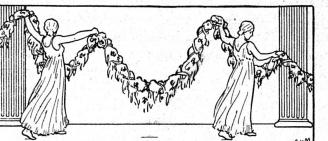
Les mères de famille estiment-elles que ces spectacles puissent avoir une influence immédiate ou future sur la vie et sur l'esprit de leurs enfants?

9. Les projections scolaires, d'après ce qu'en disent les enfants, peuvent-elles être considérées comme un complément utile de l'enseignement? Qu'en disent les enfants?

Comment considère-t-on ces projections au point de vue didactique ou simplement éducatif?

10. Le film sonore ou parlé est-il considéré une bonne chose ou non, tant au point de vue de l'enseignement par le film qu'au point de vue du cinéma ordinaire?

Quelles observations font les enfants à propos du film sonore ou parlé?



A travers les Sociétés

Les vingt ans du Lyceum de Suisse.

Un mois exactement après notre journal, le Lyceum de Suisse a célébré, lui aussi, le vingtième anniversaire de sa fondation par une réunion charmante à Genève, à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle. Tous les groupes, au nombre maintenant de neuf (y compris celui de Bienné, le dernier venu) étaient représentés à Genève, et de nombreux télexgrammes et messages ont été envoyés le courant de sympathie avec les absents. Le soir, une réception organisée par la Section genevoise a prouvé une fois de plus la valeur des forces artistiques et littéraires que compte le Lyceum de Suisse: citons tout spécialement les marionnettes de M^{me} Moynier et Choisy, la saynète de M^{me} de Crousaz, les danses de M^{me} Carteret-Loutet, etc.

Le Lyceum de Suisse, comme l'a rappelé la présidente centrale, M^{me} Arthur Robert, a été créé en automne 1912, des démarches ayant été entreprises simultanément à cet effet par M^{me} Golay-Chovel, à Berne, et M^{me} Mercier, à Genève. Ce fut celle-ci qui reçut la première autorisation de la Secrétaire internationale, et c'est pourquoi ce fut dans cette ville que se constitua le Lyceum de Suisse, mais en comptant aussi des membres vaudois et bernois, qui, plus tard, s'organisèrent dans leur canton de façon plus ou moins autonome. En 1918, peu avant la fin de la guerre, le groupe de Bâle vint s'ajouter à la famille lycéenne; puis, en 1920, celu de Neuchâtel; en 1923, celu de Zurich; en 1925, celu de Saint-Gall; et en 1927 enfin, celu de La Chaux-de-Fonds, qui est resté le Benjamin jusqu'à la constitution toute récente, comme il est dit plus haut, de celui de Bienné.

Homme d'Etat cherche secrétaire privée possédant des qualités de patience et de persévérance, afin de pouvoir, sans se plaindre, recommencer cent fois le même travail et les mêmes démarches. Etant donné ces exigences, la préférence sera accordée à suffragiste militante, Faire offres écrites à M. Tam, rue de la Réaction, 3, Berne.

Grand quotidien suisse cherche personne pouvant lui fournir régulièrement des articles pour sa *Chronique féministe hebdomadaire*. Les mots « bulletin de vote » devront être rigoureusement évités. Il y aura lieu également de s'abstenir de toute louange concernant des œuvres féminines ou des succès remportés par des femmes. D'une façon générale il faudra surtout parler de cuisine, de raccommodages et des travaux auxquels une bonne épouse et mère vous toutes les minutes de son existence. Offres écrites sous « Progressa », poste restante, Genève.

L'Association suisse pour le Suffrage féminin, désireuse de plaire à chacun, cherche pour son prochain cours de vacances:

1^o Une personne capable d'enseigner la préparation d'une bonne soupe.

2^o Une maîtresse d'ouvrages à l'aiguille spécialisée dans le raccommodage des chaussantes.

3^o Une personne pouvant donner des causeries à des femmes célibataires, veuves et divorcées pour les convaincre que leurs intérêts sont toujours défendus et qu'elles peuvent avoir pleine confiance dans les électeurs suisses qui de tout temps ont fait preuve de dévouement et d'abnégation.

Ecrire sous « Toujours mieux » au bureau du journal.

Le but du Lyceum est, on le sait, de grouper les femmes s'occupant de questions artistiques, littéraires, scientifiques ou sociales; mais on sait moins que la création de ces clubs, qui forment une chaîne à travers le monde, est due à une jeune Anglaise, Miss Constance Smedley, à la fois auteur et dessinatrice, qui, se rendant compétente favorable à son développement artistique était l'atmosphère de sa maison familiale et le contact avec un public cultivé et lettré, rêva de créer pour celles qui gagnaient leur vie avec leur plume ou leur pinceau un cadre de vie et de rencontres analogues à celui dont elle jouissait. Elle était déjà membre d'un club de femmes écrivaines, mais dont les règlements stricts ne pouvaient s'adapter à la réalisation de ce projet généreux, et c'est pourquoi, avec la belle confiance de la jeunesse, mais aussi avec l'appui financier de son père et l'appui moral de l'élite féminine intellectuelle et sociale de Londres, elle créa ce club nouveau, qui s'installa dès ses débuts dans la belle maison historique de Piccadilly, si connue de toutes les Lycéennes qui ont été à Londres. Car la réalisation du rêve de Miss Smedley s'étendit dans d'autres pays, et des clubs naquirent successivement en Allemagne, en Hollande, à Paris, en Italie, en Suède, en Belgique, en Espagne, en Grèce, etc. On voit que par là aussi les femmes de notre pays ont acquises de précieuses relations internationales.

A côté de son activité littéraire et artistique, conforme à ses statuts, le Lyceum de Suisse a aussi dans de nombreux cas, exercé une activité sociale intéressante. Ce fut pendant la guerre notamment, lorsque, sur l'initiative de M^{me} Valentini (Berne), il créa des bureaux de secours aux prisonniers de guerre; ce furent ensuite des expositions et des ventes de travail à domicile, puis une action de secours en faveur des Homes-suisse à l'étranger, dont on sait la profonde détresse causée par la crise actuelle. Et enfin, ajoutons, et ceci est d'un intérêt spécial pour les lectrices de ce journal, que nous trouvons de nombreuses féministes dans ses rangs, et dans la liste des membres de ses Comités de groupes, et que, dans plusieurs villes, ses locaux sont devenus le lieu de rencontres et de réunions-habituel des Sociétés féminines et féministes de l'endroit. Aussi, le Mouvement, à la célébration des vingt ans duquel le Lyceum s'est fraternellement associé il y a deux mois, tient-il à son tour à venir dire ici tous ses vœux les meilleurs de succès et de prospérité à cette organisation féminine, qui peut faire beaucoup pour les femmes de notre pays, en renforçant encore entre elles ce lien de solidarité dans tous les domaines dont, toutes, nous avons grand besoin.

E. Gr.

Le Mouvement Féministe

se vend au n^o m^o

à la Librairie Payot
Rue du Marché, Genève

à l'Union d. Femmes
Rue Et-Dumont, 22, Genève

à l'Administration
R. Michell-du-Crest, 14, Gen.

GENÈVE. — IMPRIMERIE RICHTER